

**Protocole d'accord
entre l'Etat
et la Région Réunion
relatif à
l'amélioration de la connaissance scientifique des
requins côtiers de La Réunion et du risque
requins**

Préambule

La Réunion est aujourd'hui confrontée à des attaques de requins dont la fréquence et la concentration dans une seule zone sont exceptionnelles :

- en 2011, 4 attaques dont 2 mortelles au large de Saint-Gilles ;
- alors qu'entre 1980 et 2010 il y avait eu 32 attaques dont 16 attaques mortelles pour toute la côte réunionnaise.

La concentration dans le temps et dans l'espace de ces attaques reste difficilement explicable. Des hypothèses sont avancées pour expliquer cette recrudescence mais les connaissances scientifiques disponibles sont insuffisantes pour les vérifier.

Depuis juillet 2011, avant la deuxième attaque mortelle survenue le 19 septembre, l'Etat et ses partenaires travaillent à une stratégie concertée de réduction du risque requins équilibrée et de long terme.

A la suite de la table ronde qui s'est réunie le 25 juillet 2011 à l'initiative de la commune de Saint-Paul, trois ateliers regroupant tous les acteurs concernés ont été créés :

- atelier 1 : amélioration de la connaissance scientifique des squalidés à la Réunion, évaluation du risque et étude des moyens de protection (collectifs ou individuels) ;
- atelier 2 : information et prévention du risque requins ;
- atelier 3 : gestion opérationnelle du risque requins.

Le 26 septembre, le Préfet de La Réunion, en présence de la Députée-maire de Saint-Paul et de la Vice-présidente du Conseil régional, a présenté la stratégie réunionnaise de réduction du risque requins.

Le 27 septembre, la Région a décidé d'attribuer une subvention à la Ligue réunionnaise de surf pour la mise en place, à titre expérimental, d'un dispositif *shark shields* collectif visant à limiter le risque d'attaque de requins.

La stratégie réunionnaise de réduction du risque requins s'articule autour de cinq mesures de court terme et de long terme.

Deux mesures immédiates :

1. une opération ciblée de prélèvement de requins bouledogue et tigre au large de Saint-Gilles, entre le 27 et le 29 septembre 2011 ;
2. la mise en place de moyens de prévention du risque requins sur le littoral de la commune de Saint-Paul, dans le cadre d'un partenariat entre la Commune, la Région et l'Etat. Cette action a vocation à être étendue à terme aux autres communes exposées au risque requins.

Trois mesures de long terme qui seront initiées sans délai :

3. le lancement d'études scientifiques cofinancées par l'Etat et la Région pour pallier à l'insuffisance des données scientifiques sur les requins et étudier les moyens de protection susceptibles d'être mis en place ;
4. la création d'un comité réunionnais permanent de réduction du risque requins (CRP3R) qui regroupera l'ensemble des acteurs concernés ;
5. la demande par la France lors du prochain conseil des ministres de la Commission de l'Océan indien, de la mise en place d'une coopération régionale comme c'est le cas en matière sanitaire.

Le présent protocole a pour objet de définir les principes d'un partenariat entre l'Etat et la Région Réunion afin de mettre en œuvre la troisième mesure de la stratégie de réduction du risque requins.

L'Etat et la Région Réunion conviennent des orientations suivantes :

Article 1^{er} : Objectifs

Plusieurs espèces de requins fréquentent les eaux réunionnaises. Certaines espèces de requins côtiers représentent un risque pour l'homme. Chaque année, des accidents surviennent : plus d'un accident par an en moyenne depuis une trentaine d'années, dont la moitié se sont révélés mortels. Les baigneurs et les pratiquants de sports de glisse (surf, body-board...) sont particulièrement exposés. Cette dernière catégorie représente la totalité des attaques survenues sur la dernière décennie.

Si plusieurs études ont été conduites à La Réunion pour recenser les attaques survenues et esquisser des solutions pour réduire le risque requins, il apparaît que les connaissances sur les effectifs de requins fréquentant les eaux réunionnaises et sur les modes de vie, le déplacement et la distribution des espèces côtières potentiellement dangereuses sont insuffisantes.

Notre premier objectif est d'améliorer notre connaissance scientifique de ces espèces et de vérifier ou d'invalidier les hypothèses qui ont été avancées pour tenter d'expliquer la recrudescence des attaques dans un secteur géographique pour l'instant limité.

Sur la base de ces études, notre deuxième objectif est de mettre en place une stratégie de gestion du risque requins dans le contexte qui est celui du littoral de La Réunion.

Article 2 : Périmètre de la première étude relative à la population de requins à La Réunion

Cette étude est destinée à faire un état des lieux sur les populations de requins à La Réunion et leurs caractéristiques biologiques et écologiques. Cette étude comprend une compilation de données bibliographiques existantes et une partie terrain visant à enrichir nos connaissances sur les populations de requins potentiellement dangereux à La Réunion. Les actions de terrain seront concentrées sur les espèces de requins côtiers réputées dangereuses.

Dans le cadre de l'opération ciblée de prélèvement décidée par le Préfet, les données collectées contribueront, le cas échéant, à cette étude scientifique.

Cette étude est prévue pour une durée de 2 ans.

Article 3 : Périmètre de la deuxième étude relative à la prévention du risque requins

Cette étude vise à mieux cerner le risque d'attaque et les moyens de s'en prémunir. Cette étude comprend une synthèse bibliographique complétée par des rencontres d'acteurs locaux nationaux et internationaux, et une partie terrain visant à enrichir les connaissances sur l'efficacité des méthodes pour limiter le risque d'attaque de requins qui sont utilisées ailleurs dans le monde. Elle devra évaluer la possibilité de transposer à La Réunion des mesures de protection contre le risque requins. Elle devra également, sur la base d'un suivi scientifique, évaluer l'efficacité des méthodes utilisées à titre expérimental sur l'île, en particulier le dispositif *shark shields* qui sera mis en place sur deux sites. A titre comparatif, d'autres dispositifs pourront également être étudiés en parallèle.

Cette étude est prévue pour une durée de 1 an.

Article 4 : Cofinancement et co-pilotage

Les études seront co-financées par l'Etat et la Région.

Ces études seront réalisées par des organismes publics de recherche présents à La Réunion sous l'égide d'un comité de pilotage co-présidé par l'Etat et la Région.

Article 5 : Principes de réalisation des études

Les études seront menées dans le respect des meilleurs standards de la recherche scientifique.

En particulier, les signataires s'attacheront à veiller à ce que les principes d'indépendance, de rigueur et de pluralisme scientifiques soient respectés.

Article 6 : Suivi par le Comité réunionnais permanent de réduction du risque requins

Le Comité réunionnais permanent de réduction du risque requins (CRP3R), qui sera prochainement créé par arrêté préfectoral, s'appuiera sur ces études dans ses avis et recommandations.

Article 7 : Publicité des études

Ces études seront rendues publiques dès leur achèvement et appartiendront au domaine public.

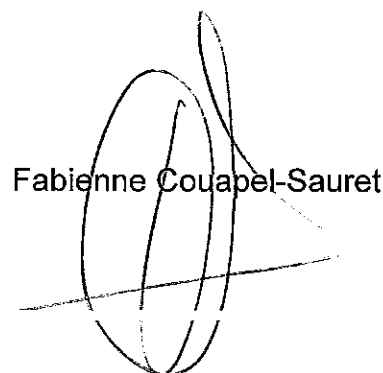
A Saint-Denis, le 30 septembre 2011

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire général
de la Préfecture



Xavier Brunetière

Pour le Président du
Conseil régional
et par délégation,
la Vice-présidente



Fabienne Couapel-Sauret